

# Certification complémentaire

Mention « arts cinéma-audiovisuel »

Rapport de jury session 2017



RÉGION ACADÉMIQUE  
OCCITANIE

MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE

## Composition du jury :

Présidente : Marie Saint-Michel, IA IPR lettres, chargée du suivi des enseignements de cinéma-audiovisuel pour l'académie de Toulouse.

Vice-présidente : Anne Faurie-Herbert, IA IPR lettres.

## Membres :

Brigitte Quilhot-Gesseaume, DAAC – présidente de commission.

Isabelle Labrouillère, professeure des universités, ESAV – présidente de commission.

Alexandre Beznosiuk, PRAG, responsable du parcours SON du Master d'Études Audiovisuelles, ESAV.

Camille Karrer, professeur agrégé de lettres, lycée Las Cases, LAVAUUR.

Séverine Pinaud, professeure certifiée de lettres, lycée des Arènes, TOULOUSE.

Salem Tlemsani, professeur certifié lettres-histoire, lycée François Camel, SAINT-GIRONS, chargé de mission à la Cinémathèque de Toulouse

## Résultats :

Sur les quinze candidats inscrits et présents, on comptabilise 5 admis et 10 refusés soit 33,3 % de réussite.

La moyenne des notes s'élève à 10,13 avec une amplitude conséquente de 7 à 20.

20	1
14	2
10	2
09	4
08	5
07	1

Parmi les disciplines d'origine des candidats figurent majoritairement les lettres (11) et de manière plus confidentielle l'histoire-géographie (2), les sciences de la vie et de la Terre (1) et la documentation (1). On ne saurait trop encourager une diversité et une représentation plus large des différentes disciplines afin de permettre à des enseignants exerçant en lycées et en collège de valider « des compétences particulières qui ne relèvent pas du champ de leurs concours » et de « constituer un vivier de recrutement des professeurs susceptibles d'enseigner le cinéma-audiovisuel en lycée, en option obligatoire ou facultative ».

## Remarques et conseils :

Comme lors des précédentes sessions, le jury salue le sérieux, la culture cinématographique avérée et l'engagement de la majorité des candidats tout en insistant sur les exigences qu'une telle certification implique.

Le relatif recul du nombre des admis cette année atteste de la nécessité d'une préparation de l'exposé (10') et de l'entretien (20') qui prennent en compte les critères d'évaluation de l'épreuve définies par le texte de référence (BO n° 39 du 28 octobre 2004). Le jury attend donc des candidats :

- des connaissances culturelles et théoriques solides de l'art cinématographique (esthétique, histoire),
- la connaissance du développement de l'enseignement du cinéma et de l'audiovisuel dans le système scolaire et des programmes en cours, y compris le programme limitatif de la classe de terminale spécialité,
- une réflexion didactique et pédagogique sur l'enseignement du cinéma-audiovisuel nourrie de savoirs universitaires,
- la capacité à prendre du recul par rapport à ses pratiques actuelles,
- la capacité à se projeter dans l'enseignement des options de cinéma-audiovisuel,
- la capacité à réfléchir sur l'articulation entre théorie et pratique, réception et production, points fondamentaux des enseignements de cinéma- audiovisuel.

On rappelle à ce propos que l'exposé n'est pas une reprise intégrale du dossier ; ce dernier demeure un support qui n'est pas évalué.

Le jury a été particulièrement sensible à la capacité des candidats de proposer des pistes ou exemples de séquences pédagogiques précis (analyse de séquences, écriture scénaristique, travail autour de l'image, exercices autour de la bande son ...), à la valorisation de réflexion sur la réception des œuvres du patrimoine et à la mobilisation de références théoriques habilement prolongées par le témoignage d'expériences pédagogiques variées. De même, ont été appréciées la richesse de certains échanges durant l'entretien, la clarté d'une démarche didactique réfléchie et personnelle et la solidité des connaissances. Autant de qualités remarquées et valorisées que l'on voudrait plus généralement partagées.

Ainsi, au-delà de la seule cinéphilie et de la maîtrise d'une certaine forme de l'analyse filmique, on insiste sur la nécessité d'une réflexion plus approfondie concernant :

- les enjeux spécifiques de l'enseignement cinéma-audiovisuel (articulation entre théorie et pratique, prise en compte de la spécificité du langage cinématographique et des pratiques afférentes, connaissances des programmes et modalités des épreuves au baccalauréat),
- la place de l'élève dans les démarches pédagogiques proposées,
- l'analyse des pratiques actuelles qui permettent à l'enseignant une formalisation plus rigoureuse de son projet didactique et pédagogique,
- les modalités d'intervention des professionnels,
- les conditions de partenariat propres à cet enseignement.

On s'étonne dans quelques rares cas d'un usage purement « illustratif » du médium audiovisuel et parfois d'une forme « d'impréparation » des candidats. Par ailleurs, il est bon de mentionner

que l'obtention de la certification ne préjuge en rien de l'ouverture dans l'établissement d'exercice d'une option CAV ni d'un éventuel recrutement, objet d'une procédure spécifique.

En définitive, cette session a permis de reconnaître et valider l'expérience et le parcours de formation d'enseignants qui, pour certains, se sont avérés d'une grande voire exceptionnelle qualité. Nous encourageons ceux qui ont été ajournés à conserver leur enthousiasme, leur motivation intacts et à poursuivre leur investissement pour promouvoir cet art et son enseignement spécifique. A cette fin, on conseillera vivement de se reporter aux références bibliographiques et sitographiques proposées dans le rapport de jury de 2015.

La vice-présidente,

Anne Faurie-Herbert

L'Inspectrice d'Académie  
Inspectrice Pédagogique Régionale  
Lettres



Anne FAURIE-HERBERT

La présidente,

Marie Saint-Michel

L'Inspectrice d'Académie  
Inspectrice Pédagogique Régionale  
Lettres



Marie SAINT-MICHEL